

Introduction

En juillet 2019, *La Croix* publie durant une semaine cinq portraits de famille. Une famille nombreuse, une famille avec un enfant unique, une famille monoparentale, une famille recomposée et une famille homoparentale : « Nous sommes au fond, une famille très classique » conclut l'une des mères de cette dernière. Certes, la famille a changé, les unions ont beau être fragiles, les géniteurs et les parents se multiplier, les enquêtes européennes montrent néanmoins qu'elle reste une valeur fondamentale et l'importance pour l'accomplissement personnel d'avoir des enfants.

Cette valorisation est largement reprise dans les médias ou dans les représentations données par les spots publicitaires qui multiplient à l'envi la mise en scène des quotidiens familiaux. Même reconfigurée, mise à mal, la famille reste un refuge et une valeur. Aujourd'hui, les systèmes de sens concernant la parenté et la famille se transforment : il va sans dire que la procréation médicalement assistée (PMA), ou assistance médicale à la procréation (AMP), selon les termes de la loi, participe de ce mouvement. En France, depuis 1994, elle est réservée aux couples hétérosexuels. Son ouverture aux couples de femmes et aux femmes seules avec le projet de loi adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 15 octobre 2019 motive cet ouvrage. Le terme

de PMA y sera préféré à celui d'AMP, car c'est celui qui s'est imposé dans le langage courant et qui est le plus fréquemment utilisé dans les discours des acteurs de la révision des lois de bioéthique, du côté des experts comme de celui des citoyens. De fait, avant les premières lois de bioéthique de 1994, ce terme de PMA était celui utilisé. C'est à la demande des sénateurs, lors de l'examen du premier projet de loi, que l'acronyme PMA a été écarté au profit de celui d'AMP, pour bien montrer le caractère d'assistance porté à la procréation. Revenir à ce terme initial de PMA, c'est mettre en avant la procréation, et non plus l'assistance de la médecine, et le comprendre sans doute également comme une forme de reconnaissance du désir d'enfant pour toutes et tous.

Depuis les années 1980, en France, les questions de bioéthique se sont constituées comme un enjeu social et politique d'importance et se traduisent dès 1994 dans des lois de bioéthique. En prévision de la seconde révision de 2011, des premiers États généraux de la bioéthique, pilotés par Jean Leonetti, alors député UMP, ont été organisés en 2009. Pour ce qui concerne la PMA, un des enjeux principaux est alors la question de la levée de l'anonymat des dons de gamètes, qui sera maintenu. En 2012, les virulents débats sur le mariage pour tous, qui aboutiront à la promulgation de la loi Taubira du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, modifient la donne. Lors de la révision de 2011, des médecins ont déclaré publiquement avoir orienté des femmes vers des cliniques étrangères pour un recours à la PMA, et des témoignages de femmes seules ou homosexuelles se sont multipliés. En quoi cela témoigne-t-il d'une évolution des représentations de la famille ?

Si aujourd'hui la famille évolue, d'aucuns souhaitent la restreindre à un modèle qu'ils considèrent comme universel et immuable. C'est ce dont a témoigné l'opposition virulente qui s'est manifestée à l'occasion du PACS en 1999 et du mariage pour tous en 2013. C'est d'ailleurs sans doute en raison de la violence des oppositions à l'occasion des débats autour de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe que le président de la République Emmanuel Macron a souhaité, à propos de la révision des lois de bioéthique, un « débat apaisé », et a lancé les États généraux de la bioéthique pilotés par les espaces éthiques régionaux.

La PMA est une question politiquement centrale puisque lors de sa campagne présidentielle, il s'est engagé à l'ouvrir aux femmes seules et/ou homosexuelles, promesse sans cesse repoussée depuis. Certes, la dernière révision des lois de bioéthique a concerné plusieurs aspects, mais force est de constater que cette question de la PMA a occupé la majeure partie des débats et a éclipsé les autres questions, telles que les dons et transplantations d'organes, les neurosciences, les données de santé, l'intelligence artificielle et la robotisation, la santé et l'environnement. C'est essentiellement ce premier thème dont la presse s'est emparée. Cette focalisation témoigne de l'importance de la famille dans nos sociétés contemporaines.

Celle-ci s'est aujourd'hui transformée comme le soulignaient déjà à propos du PACS le juriste Daniel Borrillo et le sociologue Éric Fassin : « Auparavant définie par l'autorité hiérarchique, voici la famille désormais soumise à une double exigence démocratique, de liberté et d'égalité : dans cette nouvelle logique juridique, la famille apparaît de plus en plus comme un espace privé, conjointement défini par

ses membres, dont la vocation est de donner libre cours à l'épanouissement personnel ». De quoi la famille est-elle le nom ? « Qu'est-ce qu'un parent ? » se demande l'anthropologue Agnès Fine, constatant une reconfiguration des formes familiales créatrices de pluriparentalités. Qui aujourd'hui a vocation à dire les normes familiales ? Et d'ailleurs, doit-il y avoir des normes familiales ?

Dans l'élaboration de ces normes, il fallait compter jusqu'alors avec le magistère catholique. Celui-ci imprimait son empreinte aux normes familiales mais il est aujourd'hui dépossédé de ses prérogatives, comme le montre la sociologue Danièle Hervieu-Léger dans *Catholicisme, la fin d'un monde*. Plus largement, comme l'indiquent la sociologue Céline Béraud et le politiste Philippe Portier dans *Métamorphoses catholiques*, « les débats politiques relatifs à l'union, à la filiation et au vivant (de ses débuts à la fin) remettent en cause le magistère catholique sur "l'intime" », se référant pour ce dernier terme aux travaux de l'historien Denis Pelletier. Pourtant, ce magistère semble vouloir continuer de revendiquer aujourd'hui une forme sinon d'expertise du moins de savoir et d'expérience dans ces domaines. Il s'est largement mobilisé durant les débats et c'est à cette mobilisation qu'une place sera faite dans cet ouvrage, tant elle semble révélatrice des conceptions de la parenté qui opposent un modèle traditionnel à un modèle contemporain, celui du pluralisme familial. Ce sont ainsi deux modèles culturels qui s'affrontent, et rendent difficile l'élaboration d'un consensus sur ces questions de bioéthique de la procréation.

Le 31 juillet 2018, Emmanuel Hirsch, directeur de l'Espace de réflexion éthique d'Île-de-France, après avoir souligné

que « de nombreuses questions de bioéthique touchent en effet à des convictions et à des sensibilités individuelles, qu'elles soient culturelles, spirituelles ou religieuses » précisait d'ailleurs, à la fin de son audition par la mission d'information Bioéthique de l'Assemblée nationale : « j'ai été frappé de constater que les associations LGBT avaient été très peu présentes dans les réunions des États généraux (...). J'ai été frappé par l'absence des intellectuels dans le débat bioéthique de ces derniers mois. Je ne mets personne en cause, mais je remarque que certaines personnalités du monde culturel, intellectuel, qui ont une parole assez constructive, vigoureuse, qui porte du sens, n'étaient pas là. En revanche, certaines instances, comme l'Église catholique, se sont exprimées. Il y a de quoi s'interroger ». Et de poursuivre : « Si l'on reprend les travaux du rapport de M. Guy Braibant, le premier rapport du Conseil d'État qui a préfiguré ce que pourrait être la bioéthique, ou ceux du rapport de M^{me} Noëlle Lenoir, on s'aperçoit que c'étaient les experts qui étaient convoqués, les médecins qui disaient les règles et qui fixaient les normes, puisqu'on était dans quelque chose d'inédit. Ce sont eux qui avaient une certaine légitimité ». Il rappelle donc que les représentants des religions sont des courants de pensée et il les oppose aux experts que sont par exemple les médecins.

Cette indéniable mobilisation du magistère catholique, qui a été présente mais sous d'autres formes depuis le début des lois de bioéthique, est néanmoins différente de celle de 2012. Il a notamment pris et souligné ses distances par rapport à des associations politiques comme la Manif pour tous, dont le politiste Yann Raison du Cleuziou considère qu'au moment du mariage pour tous elle était la manifes-

tation d'un retour en politique du catholicisme, et certains dignitaires catholiques avaient pu manifester à ses côtés en 2012. Les scandales d'abus sexuels qui éclatent au sein de l'Église et désormais largement médiatisés rendent leur position difficile, notamment pour ce qui concerne la défense de l'intérêt de l'enfant.

Emmanuel Macron a certainement par ailleurs voulu ménager les catholiques en évoquant « le lien abîmé » qu'il fallait restaurer lors de son discours au collège des Bernardins le 8 avril 2018 et en déclarant vouloir associer les religions aux débats sur l'actuelle révision des lois de bioéthique. Relevons surtout le décalage entre le magistère et les pratiquants sur ces questions. Selon le sondage réalisé par l'IFOP et *La Croix* et publié en janvier 2018, 35 % des catholiques pratiquants se déclarent favorables à l'ouverture de la PMA aux femmes en couple. Il ne faudrait donc surtout pas conclure à une unanimité des catholiques à l'opposition à l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules. Les clivages et les lignes de rupture ne sont pas aussi tranchés qu'il n'y pourrait paraître. Les présenter et les analyser permet de comprendre ce que faire famille veut dire aujourd'hui.

Au terme de ces débats, Jean-François Delfraissy, président du CCNE (Comité consultatif national d'éthique), explique au *Monde* le 6 juin : « Un véritable exercice de démocratie sanitaire a eu lieu. La participation a été importante. Un tiers des débats ont réuni des jeunes. Mais il y a des limites. Nous ne voulions pas que le débat se passe entre "sachants". Or beaucoup de participants, sans être des experts, s'intéressaient déjà aux sujets de bioéthique. Sur certains sujets, des opinions militantes se sont expri-

mées. Sur la question de la procréation, elles se sont faites majoritaires. ». Il semble regretter ici la forte mobilisation des opposants à l'ouverture de la PMA, qui aurait biaisé la représentativité de l'opinion qui s'est exprimée.

Cette mobilisation n'a néanmoins pas empêché la présentation du projet de loi relatif à la bioéthique rendu public et soumis au Conseil des ministres le 24 juillet 2019 dont l'article 1 stipule : « Tout couple formé d'un homme et d'une femme ou de deux femmes ou toute femme non mariée, a accès à l'assistance médicale à la procréation après une évaluation médicale et psychologique ». Par cet article, la dissociation entre biologique et filiation est actée, sans pour autant faire l'unanimité. Ce même jour, immédiatement après cette présentation et son adoption par le Conseil des ministres, du côté des opposants à l'extension de la PMA, plusieurs organisations regroupées sous le collectif « Marchons enfants ! » ont annoncé, lors d'une conférence de presse organisée dans un hôtel parisien une manifestation pour la défense de la famille traditionnelle et sans référence à une appartenance religieuse. Lors des auditions de la commission spéciale de l'Assemblée nationale, en septembre 2019, une place a été faite aux représentants des religions. Ils ont regretté n'avoir pas été entendu mais ont affirmé qu'ils ne remettraient pas en cause la loi. Relevons ici que c'est surtout l'Église catholique qui s'est fait entendre lors de la révision des lois de bioéthique, en particulier sur la question de l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules, mais aussi sur la question de l'embryon et du dépistage prénatal. Force est de constater que les autres religions monothéistes se sont moins mobilisées, même si elles ont été invitées à s'exprimer.

Faut-il voir dans les prises de parole religieuses, qui doivent se comprendre dans le contexte français de la laïcité, une tentative de laisser son empreinte sur ces questions dans une société où l'intime est sécularisé ? Pourquoi le conservatisme continue-t-il de s'exprimer sur ces questions ? Aux côtés de ces catholiques conservateurs, qui ne représentent pas la totalité des catholiques, se sont également trouvés des acteurs de la société civile, des chercheurs, des médecins, des psychologues et psychanalystes. Mettant autrefois en avant une certaine sacralité de la famille, les opposants d'aujourd'hui portent l'attention sur d'autres types d'éléments : la nécessité d'un père lorsqu'ils dénoncent « la PMA sans père », la vulnérabilité lorsqu'ils évoquent « la défense des plus fragiles », l'écologie lorsqu'ils considèrent qu'avec la PMA, c'est la nature qui est menacée. Derrière ces arguments pourtant, celui de la nature ou d'un ordre naturel dont les fondements anthropologiques seraient aujourd'hui mis à mal en une sorte de nouvelle donne permettant d'élaborer un discours universel puisant à des référents communs. Or, s'agit-il vraiment de référents communs ? Et quelle est l'anthropologie dont ces opposants se réclament ?

Sur la conception de la famille, les oppositions traversent également les rangs de ceux qui sont favorables à l'ouverture de la PMA. Deux de ces points de désaccord seront évoqués. Le premier porte sur l'établissement du mode de filiation. Le second concerne l'ouverture de la PMA aux femmes seules, en dehors de toute infertilité. Pour le législateur, il s'agit, dans un contexte de « pluralité des cellules familiales aujourd'hui », de répondre au désir d'enfant de ces femmes célibataires. Elle pose question pour certains qui considèrent qu'elle écarte d'emblée la notion d'altérité.

Comment, dans ce contexte, évoluent les représentations de la famille ?

Si, comme le remarque le sociologue Jean-Hugues Déchaux, « la question “qui est parent de qui ?” n’a désormais plus de réponse évidente », qui donc aujourd’hui a vocation à dire la norme en matière familiale ? Qu’est-ce qu’une « vraie famille » ? L’État a-t-il vocation à prendre en charge ce qui relève de l’intimité des corps ? Les débats autour de la révision des lois de bioéthique et autour de la question de l’ouverture de la PMA à toutes les femmes offrent un éclairage fructueux pour essayer de comprendre cela.

C’est le cas français qui fait l’objet de cet ouvrage, sans ignorer bien sûr que toutes ces questions se posent également ailleurs. Si elle ne sera pas à proprement parlé abordée, relevons néanmoins que la question de la GPA s’est invitée dans les débats, à l’appui d’une sorte de théorie des dominos chez les opposants à l’ouverture de la PMA : le mariage pour tous a ouvert la voie à la PMA pour toutes qui l’ouvrirait à la GPA. Dans ces représentations familiales, il faut aussi compter avec la question de l’accès des personnes transgenres à la PMA, évoqué lors des débats. L’institution familiale se transforme mais les nouvelles modalités de sa définition et les représentations qui y sont associées ne font pas, loin s’en faut, l’unanimité. Le 15 octobre 2019, le projet de loi adopté en première lecture à l’Assemblée nationale avec 357 votes « pour », 114 votes « contre » et 74 abstentions acte l’ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules. La transcription de l’état civil des enfants nés de GPA à l’étranger n’est pas acceptée, et la question de l’accès à la PMA des transgenres a été écartée du projet de

loi. Celui-ci témoigne néanmoins de l'évolution des normes familiales. Comment, dans ce contexte, penser la famille aujourd'hui ?

C'est en partant d'enquêtes de terrain de type ethnographique menées pendant plusieurs années sur différents sites qu'une forme de réponse à cette question pourra être formulée. Ce sont d'abord des enquêtes menées dans des services de médecine de la reproduction et des CECOS (Centre d'étude et de conservation des œufs et du sperme). Et, plus récemment, une autre enquête réalisée à l'occasion des États généraux de la bioéthique, qui s'attache à montrer les récits produits dans ce contexte. Deux aspects de la mobilisation seront ici privilégiés : celui du discours dans l'espace public (et donc son cadrage discursif) et sur Internet, et celui de la participation aux débats, plutôt qu'aux manifestations. L'objet de ce travail se situe plutôt en amont, là au fond où s'est vraiment jouée cette mobilisation. L'ouvrage repose ainsi sur des données collectées depuis l'ouverture de ces États généraux, en janvier 2018 jusqu'à l'adoption en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi de bioéthique ouvrant notamment la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules, le 15 octobre 2019.

Il proposera une réflexion sur la façon dont la révision de la loi de bioéthique, qui acte l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules, invite à penser le pluralisme familial. Comment alors se définit-il ? Comment se sont organisées les discussions autour de la filiation ? Quels sont les acteurs qui y ont participé ? Comment la reconnaissance du désir d'enfant permet de comprendre ce qui se joue dans les débats autour de l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules, durant

lesquels deux conceptions s'opposent ? La première, dont se fait notamment l'écho le magistère catholique, porte une représentation de la famille reposant sinon sur un « ordre naturel », du moins sur le biologique et la « nature ». La seconde fait de l'intention la source et le fondement de la famille, au-delà du biologique, qu'elle n'ignore pourtant pas. Ces débats offrent des pistes pour comprendre comment aujourd'hui faire place au pluralisme familial, pour réfléchir à l'évolution des représentations de la famille et, enfin, saisir les mutations à l'œuvre dans les définitions de cette famille.